



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) fusionnent pour renforcer l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Paris, le 18 novembre 2019

Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé a présenté aujourd'hui avec Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la fusion du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), en présence de leurs présidents respectifs Etienne Pinte et Jérôme Vignon. Annoncée le 15 novembre 2019 par le Premier ministre dans le cadre du 4^{ème} comité interministériel de la transformation publique, la fusion de l'ONPES et du CNLE viendra renforcer l'efficacité de l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les synergies et davantage associer aux travaux les représentants de la société civile en situation d'exclusion.

La fusion du CNLE et de l'ONPES doit permettre de rassembler les énergies et concentrer les moyens, au moment où la lutte contre la pauvreté et l'exclusion apparaît plus que jamais comme une priorité.

Cette fusion prendra la forme de la création, à partir de l'ONPES, d'un **comité scientifique permanent**, directement attaché au CNLE.

Le comité scientifique sera composé de 9 universitaires et chercheurs et de représentants de chacun des collèges du CNLE. Il sera, comme l'était l'ONPES, un lieu de croisement et de partage des savoirs, tourné vers une meilleure prise en compte des personnes concernées.

Ses travaux s'inscriront dans le cadre des priorités définies dans le programme de travail du CNLE, sur proposition du comité scientifique. Ils contribueront à mieux orienter les programmes d'études et de recherche des organismes compétents. Ils bénéficieront de moyens renforcés, notamment en mobilisant des crédits de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans le même temps, la statistique publique, dont c'est la mission, poursuit plus que jamais ses efforts pour éclairer les phénomènes de pauvreté et d'exclusion et la Drees veillera à l'achèvement des travaux engagés avec l'Onpes.

En parallèle, le CNLE connaît une refonte de son organisation pour renforcer la dynamique participative en portant de 8 à 32 le nombre de personnes concernées au sein du 8^{ème} collège. Ces personnes représenteront dès lors la moitié des membres du CNLE.

L'évolution de l'organisation du CNLE s'inscrit dans l'ambition politique du « choc de participation » de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce « choc de participation », qui confirme la nécessité de porter les politiques sociales avec les personnes concernées, est un des leviers principaux du succès de la mise en œuvre de la stratégie.

Créé le 1^{er} décembre 1988, le Conseil national de de lutte contre la pauvreté assiste de ses avis le Gouvernement sur toutes les questions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Créé le 29 juillet 1998, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a pour objet de rassembler les données relatives à la pauvreté, la précarité et l'exclusion, les faire connaître et faire réaliser des études, recherches et évaluations sur les sujets correspondants. L'Onpes a su ainsi favoriser une approche transversale des savoirs, reconnue par l'ensemble des acteurs des politiques contre la pauvreté et l'exclusion.

« Nous devons garantir que la voix des plus fragiles se fasse entendre. Le nouveau CNLE doté de ce comité scientifique, constituera à la fois un outil dans la construction de nos politiques de solidarité, mais aussi une vigie dans ce combat commun que nous menons contre la pauvreté et toute forme d'exclusion sociale. »

Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.

« Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial dans le déploiement de la stratégie pauvreté. Nous avons consacré près de 10 mois à préparer cette réforme avec tous les acteurs, nous avons trouvé les voies d'une ambition partagée qui répond aux fondements de la stratégie pauvreté. Nous portons l'exigence d'une participation renforcée des personnes concernées, avec une augmentation conséquente des moyens d'animation. »

Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Contacts :

Ministère des Solidarités et de la Santé :
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle à la pauvreté :
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr 06 30 54 14 70